

CORIS ETUDE

*Assurer les études
de vos enfants,
c'est garantir leur
avenir.*

www.coris-assurances.com



L'Assureur qui rassure

sous le numéro MFB/DGTCP/DA/N°00195 du 15 janvier 2025



CORIS ÉTUDE

CORIS ÉTUDE, pourquoi souscrire ?

- Grande importance de l'éducation dans la réussite sociale de nos enfants.
- Cherté future du coût de l'éducation, combinée à une inflation galopante.
- Disparition de la solidarité africaine.
- Coûts annexes liés au financement des études par des opérations de crédit si rien n'est planifié.

CORIS ÉTUDE, de quoi s'agit-il ?

Le contrat CORIS ETUDE permet aux parents ou tuteurs d'enfants de garantir des rentes certaines, pendant une durée au choix ou d'un capital, pour l'éducation des enfants, en cas de vie, mais aussi en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie pendant la période de cotisation.

CORIS ÉTUDE, comment ça fonctionne ?

- Les cotisations nettes de frais capitalisées au taux d'intérêt annuel de 3,5% majorées de la participation aux bénéfices avec une périodicité de paiement des primes : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle, unique.
- La durée et le montant de la cotisation sont déterminés par le souscripteur en fonction de l'âge de l'enfant bénéficiaire et de son projet avec une prime minimale de 10 000 F CFA. Les frais de dossier sont de 5 000 F CFA payable une seule fois.
- Les garanties du contrat sont :
 - en cas de vie de l'assuré au terme de la période de cotisation, CORIS VIE CI verse une rente certaine annuelle payable à terme échu, dont le montant est défini dans le contrat pendant une durée de 5 ans.
 - en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de l'assuré pendant la durée de cotisation :
 - au moment du sinistre CORIS VIE CI **verse un capital dont le montant est égal à 50 % de la rente annuelle prévue dans le contrat.**
 - à partir de la première date d'anniversaire du contrat suivant le sinistre et ce, jusqu'au terme de la période de cotisation, CORIS VIE CI **verse une rente annuelle équivalente à 50 % de la rente annuelle définie à la souscription.**
 - au terme de la période contractuelle de cotisation et ce, jusqu'au terme du contrat, CORIS VIE CI **verse la rente annuelle payable à terme échu dont le montant a été défini à la souscription.**

CORIS ÉTUDE, quels sont les avantages ?

- Un concours financier sûr pour vos enfants pendant leurs études, ou pour leur permettre de s'établir dans la vie professionnelle ;
- Des garanties complètes pour assurer un avenir radieux à vos enfants quoiqu'il arrive.
- Une offre flexible et accessible à tous.

CORIS ÉTUDE, qui peut souscrire ?

Toute personne physique âgée de 18 ans minimum et au plus 65 ans à la date de souscription.

CORIS ÉTUDE, comment souscrire ?

Pour souscrire, choisissez le montant de la cotisation ou la rente annuelle et renseignez votre proposition d'assurance de même que le questionnaire médical.

Rendez-vous dans votre agence CORIS ASSURANCES la plus proche, appelez au +225 27 20 33 15 65 ou demandez un devis gratuit à l'adresse mail corisvie-ci@coris-assurances.com.

CORIS ASSURANCES VIE CÔTE D'IVOIRE

Société Anonyme d'assurance vie avec conseil d'administration au capital social de 5 000 000 000 FCFA entièrement libéré, régie par le Code CIMA.
Siège social : ABIDJAN-PLATEAU, Boulevard de la République N°23 Angle, Avenue Marchand, 01 B.P. 4690 Abidjan 01.